

Creaghan	Mandziuk
Crouse	Matthews
Danforth	Milligan
Dinsdale	Montgomery
English	More
Fairclough (M <sup>me</sup> )	Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria)
Fane	Muir (Lisgar)
Flemming	Nasserden
Flynn	Nugent
Forbes	O'Leary
Fulton	Ormiston
Grafftey	Pallett
Gundlock	Pascoe
Hamilton (Notre-Dame- de-Grâce)	Payne
Hees	Phillips
Henderson	Rapp
Hicks	Régnier
Kennedy	Simpson
Kindt	Skoreyko
Korchinski	Slogan
Lambert	Smallwood
LaRue	Smith (Lincoln)
Létourneau	Smith (Winnipeg-Nord)
Macdonald (M <sup>me</sup> )	Southam
MacEwan	Spencer
MacLean (Queens)	Starr
MacRae	Stewart
McBain	Taylor
McCleave	Thrasher
McFarlane	Tremblay
McGrath	Walker
McPhillips	Woolliams—84.
McQuillan	

## ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Badanai	Leduc
Batten	McIlraith
Brassard (Lapointe)	McMillan
Carter	Martin (Timmins)
Chevrier	Peters
Clermont	Pickersgill
Denis	Regier
Dupuis	Richard (Ottawa-Est)
Eudes	Rouleau
Habel	Tardif
Hellyer	Tucker
Herridge	Winch—24.

[Et la Chambre s'étant reformée en comité:]

**M. McMillan:** Je regrette de m'être fait interrompre de la sorte. Je ne voulais pas parler de Cornwall plus que de tout autre endroit où il y a beaucoup de chômage et de mesures de bien-être à cause de la politique du gouvernement actuel. Je sais que l'honorable député de Stormont est très industriel, mais il me semble qu'ici il devrait orienter ses efforts vers la solution de ce problème dans sa circonscription, comme nous n'avons cessé de le faire, à cause de la futilité, selon nous, de la politique du gouvernement à l'égard du chômage.

Aujourd'hui, on nous demande de voter \$25 millions, et cela pour deux raisons fondamentales. L'une étant que, pendant longtemps, le gouvernement a refusé d'admettre que le chômage posait un problème et, une fois qu'il l'eut admis, il a fait très peu,

sinon rien du tout, pour le résoudre. La seconde raison est la perte de capitaux placés dans la caisse d'assurance-chômage.

Le gouvernement ne saurait adopter de programmes financiers plus propices à la hausse des taux d'intérêts, à la stagnation de notre économie et à l'aggravation du chômage. Il ne saurait en adopter de plus propices à la dévalorisation des titres, placés dans cette caisse. Il a certes dévalorisé les obligations et autres titres en portefeuille de la caisse. Le gouvernement cherche maintenant à esquivier sa responsabilité à l'égard du chômage et des pertes sur investissements qu'enregistre la caisse; au contraire, c'est à lui qu'il incombe d'assumer la responsabilité de ces deux phénomènes.

La caisse d'assurance-chômage a atteint jusqu'à 928 millions de dollars sous le précédent gouvernement; le gouvernement actuel l'a presque épuisée. Tout simplement parce que la caisse existait et qu'il pouvait y recourir pour alléger les conséquences du chômage, le gouvernement s'est montré insouciant à l'égard de bien des problèmes. En fait, il a louvoyé, se fiant sur cette caisse. J'ose à peine m'imaginer ce qui serait arrivé si la caisse n'avait pas existé. Sans aucun doute le public aurait protesté violemment et le gouvernement serait depuis longtemps sorti de la léthargie où il se trouve actuellement.

Le gouvernement n'a pas été sincère avec les députés au sujet de la caisse d'assurance-chômage et, à mon avis, le ministre n'a pas été franc aujourd'hui. Il ne nous a pas donné beaucoup de chiffres. Le conseil consultatif de la caisse a présenté un rapport spécial le 27 octobre 1960. Le gouvernement a gardé ce rapport pendant six semaines avant de le déposer, ce qu'il a fait aux toutes dernières heures qui ont précédé l'ajournement pour les vacances de Noël, en décembre 1960.

Le discours du trône de novembre 1960 annonçait que le gouvernement apporterait des modifications à la loi sur l'assurance-chômage et, à diverses reprises en 1959, 1960 et 1961, nous, de l'opposition, avons prévenu le gouvernement de l'état précaire de la caisse d'assurance-chômage. Nous savions les pertes qu'elle subissait par suite de mauvais placements et nous savions également qu'elle dépensait plus qu'elle ne recevait, ce que nous avons aussi signalé au gouvernement. Celui-ci, toutefois, ne voyait pas comment il pourrait modifier la loi de manière à remettre la caisse en bon état.

Qu'a-t-il fait? Il a institué une commission royale d'enquête, en vue de calmer les esprits, et il a recouru au même moyen en ce qui concerne sa politique financière et monétaire. Les membres de ces deux commissions, si distingués soient-ils, ne peuvent apporter qu'une